



## Client menaçant

-----  
Par LordLarsa

Bonjour,

Je suis fondatrice d'une start-up et nous développons des sites internet depuis peu.

Nous avons réalisé un site pour un client et nous avons complété ce qui était sur le devis, mais le client se plaint qu'il y a des bugs et souhaiterait des modifications mais nous avons épuisé le budget de l'équipe depuis longtemps car le client a demandé beaucoup de modifications et de choses supplémentaires durant le développement, et nous ne pouvons plus nous pencher sur le site. Mon équipe ne peut plus travailler sur le site car nous y avons passé beaucoup trop de temps et le budget a été épuisé depuis longtemps.

A présent, le client me menace de porter plainte, et il me menace même physiquement dans son mail en disant qu'il va venir me voir, etc.

Je voulais savoir ce que je risquais juridiquement parlant si un client n'est pas satisfait d'un site? Sachant que je réétudie le devis, tous les modules ont été implémentés, mais le devis manquait de détails ce qui prêtait à confusion, ce qui a fait que le client modifiait toujours pleins de choses, des petits ajouts ci et là. Il se plaint qu'il y a des bugs notamment des traductions mal faites.

J'ai besoin d'aide car je stresse beaucoup étant donné que je reçois des menaces de sa part, par email et par SMS.

Merci pour votre aide

-----  
Par sophie75

portez plainte contre lui auprès de la gendarmerie ou de la police nationale en leur fournissant les preuves de menace de la part du harceleur moral

-----  
Par LordLarsa

Merci pour votre réponse. Je précise que le devis n'a pas été signé de sa part, il a directement payé. Est ce que ça pose davantage de problèmes?